CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 10 janvier 2019

e-mail : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr 02 51 12 87 07 ou 02 40 20 76 56

LES PONTS NATURELS 2019

Le calendrier 2019 permettait d'envisager deux ponts naturels qui ont été entérinés (*FO* : vote POUR) :

- les vendredi 31 mai (Ascension)
- vendredi 16 août (Assomption).

PROTOCOLE ENTRE L'AJV ET LES SIP NANTAIS

Ce protocole vise le fonctionnement et les liaisons entre l'accueil Jules Verne (AJV) et les SIP de Nantes (nord, est et centre).

En ce début janvier, période de mise en route du prélèvement à la source, les débats ont été tendus : les collègues en charge de cette mission ont rencontré la direction avant ce CTL pour lui faire part de leurs nombreuses difficultés (qu'ils ont détaillé dans un document appelé *"la goutte d'eau qui fait déborder le PAS"*). Il y ont notamment égrainé la longue liste des tâches fiscales qu'ils ne sont déjà plus en capacité d'assumer parmi lesquelles la mise à jour des donnés foncières, le gracieux et le contentieux de la TF, les résolutions des anomalies BNDP, la mise à jour de la TH, les déclarations suite à relance des défaillants, la mise en œuvre des taxations d'office, le renfort à l'AJV, les réponses aux messages dans e-contact et Balfus, etc ...

La réponse de la direction a été de prévenir qu'en cas de refus d'assurer leurs vacations, les agents seraient considérés en service non fait !

Pour ceux qui ont découvert début janvier qu'une plate-forme PAS était mise en place par décision locale communiquée tardivement (le 28 décembre 2018!) c'est un peu fort !

Un dispositif *shadokien* qui vise à répondre aux questions posées au numéro national et au local. La direction a d'ailleurs depuis modifié ce dispositif.

Dans sa liminaire (voir au verso), *FO* avait demandé que le nouveau dispositif de l'accueil sur RDV qui génère de nouvelles charges (prise de RDV, contre-appel après instruction du dossier, puis éventuelle réception) soit reporté : en séance, la DRFiP a refusé mais y a finalement consenti lors de l'audience avec des représentants des SIP nantais en audience du 15 janvier 2019.

GÉNÉRALISATION DU TÉLÉTRAVAIL À LA DGFIP

FO DGFiP44 a sollicité le report de ce dispositif dans sa liminaire : la DRFiP44 a accepté de le repousser jusqu'au 1er février 2019. Les grandes lignes du dispositif :

✗ convention individuelle avec discussion préalable entre le chef de service et l'agent,

✗ régime hebdomadaire (2jrs/semaine) ou mensuel (8jrs/mois), variable selon la quotité de travail de l'agent,

✗ pas de crédit-temps les jours de télétravail,

✗ attestation de conformité aux normes techniques et de sécurité délivrée par l'agent,

✗ frais du télétravail à la charge de l'agent *(téléphonie, chauffage, électricité, et de mise aux normes,...)* ce que *FO* avait combattu en GT national. Bref une nouvelle source d'économie pour la DGFiP ...

✗ campagne annuelle organisée à l'automne avec mise en place au 1er janvier (exceptées pour les demandes déposées dans un contexte médical ou social),

✗ pour 2019, la convention sera délivrée jusqu'au 31/12/2019,

✗ mise en place d'une référente départementale,

Aujourd'hui, si le télétravail peut sembler séduisant, à *FO*, nous restons prudents quant à sa généralisation. Pour autant, nous sommes bien conscients que cela peut aider des agents pour de nombreuses raisons (éloignement, santé, ..). Vous pouvez nous contacter si vous rencontrez des difficultés.

Tout refus peut être contesté devant la CAPL

QUESTION DIVERSE

Nous le savions : Bercy a mis la pression sur les décideurs locaux pour que des collectivités se portent volontaires à expérimentation des **"agences comptables",** faute de candidats suffisants.

A la demande de *FO*, la DRFiP44 indique n'avoir aucune réponse positive (les réponses doivent être connues fin mars).

Les élus *FO* DGFiP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - Christine FLOC'H (experte)
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

MOTION LIMINAIRE FO

Il est de tradition en cette période de présenter ses vœux pour la nouvelle année. Les nôtres dans cette période troublée socialement pour de multiples raisons seraient des vœux d'apaisement. Mais comment y croire quand tout est mis en œuvre pour mettre le feu aux poudres ? Le gouvernement, après bien des années d'errance du dialogue social loin d'être démenti ces derniers 18 mois, doit faire face à un mouvement inédit dit des "gilets jaunes" qui doit lui donner à réfléchir. Faute d'avoir en effet écouté et entendu les syndicats qui revendiquaient depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zone rurale et périurbaine et une répartition plus juste de la fiscalité, nos gouvernants se sont retrouvés face une colère du peuple qu'ils n'avaient pas vu venir.

Si les agents des finances publiques ne brûlent pas de pneus ni ne cassent pas les vitrines, ils pourraient bien - si la DGFiP insiste encore un peu - célébrer à leur manière les 30 ans de 1989. Parce qu'ils n'auront pas d'autres choix face à une direction qui fait la source oreille à tous les niveaux ! Car oui la DGFiP fait celle qui n'entend pas le ras-le-bol considérable dans nos services, services qui sont à l'os depuis longtemps et à qui il est demandé toujours et encore plus d'efforts !!

Près de 25 000 suppressions d'emplois depuis 2009 à la DGFiP ! Notre Direction sert de variable d'ajustement aux politiques depuis trop longtemps, ce que nous avons régulièrement dénoncé vivement à tous les échelons, et doublement du fait de la crise économique.... d'autant plus que son spectre est agité par les économistes.

FO a régulièrement fait état (entre autres) de l'injustice fiscale et du risque que cela faisait encourir en matière de climat social : l'actualité nous a malheureusement donné raison au delà de ce que nous craignions puisque ce sujet est l'un des moteurs de la contestation actuelle du peuple français.

A la DGFiP, la colère gronde encore un peu plus en ce début d'année avec la mise en place du Prélèvement à la source. Il est urgent d'entendre les revendications des agents concernés : et ce n'est pas en refusant des congés ou en menaçant les collègues d'être considérés en grève que cela va améliorer l'ambiance à la DGFiP !

Nous n'en sommes qu'au début de la campagne « Prélèvement A la Source » et c'est déjà le capharnaüm ! Qu'allez-vous mettre en place pour que les prochaines échéances du 15 puis du 20 janvier et après, ne se déroulent pas de manière identique ? Est-il pertinent que des collègues actuellement sollicités sur ce sujet ne reçoivent leur formation « PAS » qu'à la fin du mois, voire en février ? Encore une fois la DGFiP n'a pas su anticiper un dispositif qu'elle impose contre l'avis de beaucoup, dont le syndicat ***FO***.

Le Ministre n'a rien trouvé de mieux pour <u>encourager</u> ses agents, en invoquant la mise en place du PAS que de justifier de nouvelles suppressions d'emplois ! Il est décidément de plus en plus hors-sol ! S'il utilisait son temps libre autrement qu'à parler aux perruches et à le faire savoir sur les réseaux sociaux, il aurait compris que le recouvrement amiable de l'impôt sur le revenu étant quasiment entièrement automatisé, il n'occupe qu'un très petit nombre d'agents. En revanche, la mise en place du PAS en occupe bien davantage. Êtes-vous Mesdames et Messieurs les directeurs locaux inaudibles face au directeur, et lui face au ministre pour exprimer le désarroi dans nos services …. ou pas assez actifs ? Encore une fois nous vous alertons sur le seuil de tolérance des agents : ils ont eux aussi atteint le dernier rond-point avec l'explosion de leur colère !

Et ce n'est pas la prime annoncée qui doit être octroyée à certains qui va calmer les esprits. …. à cet égard ***FO*** rappelle ici sa demande du 20 décembre d'attribution d'une prime exceptionnelle à tous les agents. Par ailleurs, nous exhortons le ministre à cesser le mépris avec ses petites phrases du genre de la « petite surcharge de travail » à l'annonce de cette prime. La crise sociale actuelle ne semble pas être parvenue jusqu'à ses oreilles.

Sur les sujets qui fâchent en ce moment, il y a aussi la généralisation de l'accueil sur rendez-vous : qui a eu cette géniale idée de le faire simultanément avec la mise en place du «PAS» ? si nous avions pu en discuter sereinement en CTL comme nous l'avions exprimé, sur la base de documents préparatoires, nous vous aurions probablement alerté sur l'impréparation du dispositif. Ainsi par ex. à l'AJV, quel dispositif allez vous mettre en place pour que les collègues réalisent le contre-appel dans des conditions acceptables et non pas devant le public en attente ? Et quel autre pour les usagers qui patientent dans les files d'attente, ne se voient pas griller la priorité par les contribuables qui ont rendez-vous ? Il est nécessaire de trouver des solutions raidement pour éviter que les esprits ne s'échauffent ! **Reporter cette procédure en est une !**

Solutions qui ne figurent pas dans les documents préparatoires de ce CTL que nous avons à étudier aujourd'hui :à cet égard, nous nous étonnons qu'il soit vu début janvier alors qu'il est déjà applicable pour la partie « campagne prélèvement à la source » ! Il aurait également été de bon ton de joindre l'actuel protocole puisqu'il s'agit ici de procéder à son actualisation. Tout cela ne participe pas à instaurer un climat social de qualité ! Nous en sommes en droit de nous demander si l'avis des Représentants des Personnels a un quelconque intérêt à vos yeux ?

Au sujet du télétravail, ***FO*** désapprouve totalement le fait que l'administration n'indemnise pas les agents de leurs frais notamment de mise aux normes des installations, d'électricité etc. Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires accéléré depuis 10 ans avec la non-augmentation du point d'indice, c'est quand même osé !

S'il est admissible que ce nouveau dispositif apporte des améliorations en termes de conditions de travail pour nombre de nos collègues, le télétravail ne doit pas devenir un miroir aux alouettes. L'illusion de liberté pourrait aboutir à une perméabilité accrue entre vie professionnelle et personnelle. De plus, ***FO*** refuse que le télétravail soit un palliatif au manque de moyens et une nouvelle justification au resserrement du réseau et aux suppressions d'emplois. Enfin, compte tenu de la discussion sur le télétravail en réunion institutionnelle ce 10 janvier, ***FO*** **demande un report de la date limite à minima au 1er février 2019 et non pas au 15 janvier prochain.**

Nous souhaiterions également que soient abordés 3 points sur ce sujet : l'assurance professionnelle que doit contracter l'agent, l'accident pendant le temps de travail au domicile et la visite des membres du CHCST.

Pour en finir, nous nous permettons encore une fois de vous interroger sur les expérimentations dans le secteur public local dans le cadre du suivi des anciens CTL, suivi dont nous souhaitons voir la réintégration dans les CTL. Nous pensons également qu'un point régulier sur le budget éviterait que nous ne découvrions ici ou là des travaux d'envergure pour lesquels aucune information ne nous a été donnée. Cela donnerait un signe tangible de vos intentions d'aller vers un dialogue social de qualité pour cette nouvelle mandature.

Les élus ***FO*** DGFiP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT – Christine FLOC'H (experte)
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)